

Monoprix : Désaccord sur le prix de sortie de Galeries Lafayette

En 2000 et 2003, Galeries Lafayette a cédé le contrôle paritaire (50%) de Monoprix à Casino qui a le droit d'acquiescer à compter du 1^{er} janvier 2012, la majorité et de désigner à partir du 31 mars 2012 le président directeur général pour des périodes de trois ans en alternance avec Galeries Lafayette.

Titulaire d'une option de vente, Galeries Lafayette a mis en œuvre, le 7 décembre 2011 le processus d'évaluation du prix, qui lui ouvre ensuite un délai pour décider de vendre, et a fait connaître à Casino son intention de mettre fin au partenariat.

Les banques chargées de mener à bien cette évaluation n'étant pas parvenues à un accord, un troisième expert doit selon le protocole procéder à une évaluation qui s'impose alors.

La banque pressentie pour cette mission a fait savoir qu'elle se refusait à intervenir si les deux parties ne s'accordaient pas au préalable sur les principales projections financières devant servir de base à l'évaluation. Or, cet accord n'est pas intervenu.

Galeries Lafayette, prétendant que les hypothèses financières qu'elle a pour sa part retenues s'imposeraient à Casino, s'est refusée à désigner un autre expert et a assigné Casino devant le tribunal de commerce de Paris.

Casino estime que cette assignation a pour seule vocation de l'amener par la pression à accepter l'objectif de prix que s'est fixé Galeries Lafayette. Peu après avoir évalué sa participation à 1,95 Md€ dans le cadre du processus d'évaluation, Galeries Lafayette a en effet adressé à Casino une offre de vente à 1,35 Md€, que Casino a rejetée, sa banque conseil ayant, durant le processus, évalué la participation de Galeries Lafayette à 700 M€.

C'est dans ce contexte, alors que la présidence du conseil d'administration de Monoprix doit être assurée par Casino à partir du 31 mars 2012, que Galeries Lafayette a choisi de violer ses engagements contractuels, lors du conseil d'administration de Monoprix du 22 février 2012, en faisant voter par les administrateurs qu'elle a désignés la prorogation du mandat de président directeur général de Monsieur Philippe Houzé.



Casino va saisir les juridictions compétentes pour faire respecter par Galeries Lafayette ses engagements. Le groupe, qui a apporté une contribution essentielle au développement de Monoprix, ne peut en effet admettre que l'entreprise soit prise en otage par Galeries Lafayette. Il réitère sa confiance au management et à tous les collaborateurs de l'entreprise.

Contacts Analystes et Investisseurs

Régine GAGGIOLI

rgaggioli@groupe-casino.fr

+33 1 53 65 64 17

ou

IR_Casino@groupe-casino.fr

+33 1 53 65 64 18